

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de communes à La Villedieu-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mardi 14 novembre 2023.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : lundi 27 novembre 2023.

Date d'affichage : lundi 27 novembre 2023.

Présents :

ASLONNES	Mme GREMILLON ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
ITEUIL	Mmes MICAULT, BERNE, MM. BOISSEAU et CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes AVRIL et GERMANEAU ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	M. PICHON, Mmes BRUNET et RENOUARD ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. LOISEAU et Mme SAVIGNY ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU et Mme ROUSSEAU ;
VERNON	MM. HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	Mmes BERTAUD, GREMILLON, PROUTEAU, MM. GUILLON et QUINTARD.

Excusés et représentés :

ASLONNES	M. BOUCHET a donné pouvoir à M. BEAUJANEAU ;
GIZAY	M. GRASSIEN a donné pouvoir à M. CHAPLAIN ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	M. BUGNET a donné pouvoir à M. PICHON ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. MARCHADIER a donné pouvoir à Mme SAVIGNY ;
SMARVES	Mme PAIN-DEGUEULE a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU ;
VIVONNE	M. BARBOTIN a donné pouvoir à M. GUILLON.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
MARCAY	Mme GIRARD et M. CHARGELEGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST (S) ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S).

Secrétaire de séance :

M. GODET.

Assistaient à la séance :

M. POISSON - Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR Prefecture

086-200043628-20231121-2023_157-DE
Reçu le 27/11/2023

2023/157 : Prévention et gestion des déchets : Tarifs 2024 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et des prestations d'enlèvement de déchets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain et l'exercice de la compétence prévention et gestion des déchets ;

Vu la consultation de la commission « transition écologique » en date du 19 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 7 novembre 2023.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2024 pour l'utilisation des déchèteries communautaires et pour les prestations d'enlèvement de déchets.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Badge supplémentaire	12 €/unité	12 €/unité
Gravats	50 €/m3	50 €/m3
Plâtre	40 €/m3	40 €/m3
Tout-venant	60 €/m3	65 €/m3
Déchets verts	17 €/m3	17 €/m3
Bois	26 €/m3	26 €/ m3
Carton	GRATUIT	GRATUIT
Ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Non-conformité* (non triés)	-	108 €/acte

TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Badge supplémentaire (Perdu – volé)	12 €/unité	12 €/unité
Non-conformité* (non triés)	-	108 €/acte

*Dès lors que la contractualisation des filières soumises à REP est effective et opérationnelle (courant 2024)

AR Prefecture

086-200043628-20231121-2023_157-DE
Reçu le 27/11/2023

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Location caisson 9 m3 (gravats) ou 18 m3 (pour autres déchets)	Une journée	7 €	7 €
	Une semaine	28 €	28 €
	Un mois	90 €	90 €
Prestation d'enlèvement de déchets TOUT VENANT	Forfait transport des déchets tout-venant	96 €	96 €
	Traitement des déchets tout-venant en ISDND	150 €/t	161,5 €/t
Prestation d'enlèvement de GRAVATS hors plâtre	Forfait transport de gravats	96 €	96 €
	Traitement de gravats	34 €/t	34 €/t
Prestation d'enlèvement du BOIS	Forfait transport des déchets bois	96 €	96 €
	Traitement des déchets bois	81 €/t	84 €/t
Prestation d'enlèvement du CARTONS	Forfait transport de cartons	79 €	79 €
	Réception/conditionnement du carton	66 €/t	66 €/t
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport des déchets verts	61 €	61 €
	Traitement des déchets verts	26 €/t	26 €/t
Prestation d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilés aux ordures ménagères présentées à la collecte (Pom)	0,0451 €/litre	0,0490 €/litre
	Prix assimilés à la collecte sélective présentée à la collecte (Pcs)	0,01 €/litre	0,011 €/litre

Considérant que la commission « transition écologique » a émis un avis favorable le 19 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :
- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024.

A la Villedieu du Clain, le 22 novembre 2023
Le Président de la Communauté
de communes des Vallées du Clain
M. Gilbert BEAUJANEAU

A la Villedieu du Clain, le 22 novembre 2023
Le Secrétaire de séance
M. Michel GODET



AR Prefecture

086-200043628-20231121-2023_157-DE
Reçu le 27/11/2023

AR Prefecture

086-200043628-20231121-2023_157-DE
Reçu le 27/11/2023